



L'an deux mil dix-neuf, le 04 octobre, à 20 h 30, s'est réuni le Conseil Municipal légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR, Maire.

Etaient présents :

DUFOUR Mireille, Maire, **FUSEE** Michel, 2^{ème} adjoint, **DUSSERT-SARTHE** Françoise, 3^{ème} adjoint, **MOUCHEL** Jean-Louis, **BERTAUX** Alain, **BLET** François, **LE RILLE** Christophe, **LENAULT** Sandra, **JEANNE** Erick

Etaient excusés :

VAUTIER Evelyne, 1^{er} adjoint (pouvoir donné à Madame DUFOUR Mireille), **SEVESTRE** Françoise, **HAUTEMANIERE** Aurélie, **MIQUELOT** Fabrice (pouvoir donné à Madame Sandra LENAULT)

La séance débute à 20 h 30. Michel FUSEE aura un peu de retard.

1. Approbation du dernier compte-rendu

L'assemblée n'émet aucune remarque concernant le compte rendu de la réunion du 30 août 2019. **Celui-ci est donc approuvé à l'unanimité.**

2. Festival de la pomme : avancement de l'organisation et devis

Le programme est prêt. Les affiches et flyers également. Des réunions ont été organisées, notamment avec les producteurs de cidre qui seront au nombre de 5 et animeront un bar à cidre tout le weekend. Le GRETA travaille 2 jours par semaine depuis début septembre pour la logistique, la décoration du site (il faudrait des bottes de paille).

Quelques devis ont été reçus pour l'organisation du « Festival de la pomme ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient les devis suivants à l'unanimité :

- SARL LAISNE – 4 banderoles publicitaires :	496,00 € HT soit 595,20 € TTC
- CAP KDO – toques et tabliers pour ateliers culinaires :	314,40 € HT soit 377,28 € TTC
- France BLEUE Normandie :	1 218,54 € HT soit 1 462,25 € TTC

3. Camping Municipal

Bilan financier de la saison 2019 :

DEPENSES	29 500,00 € HT + 6 500,00 €	soit 36 000,00 €
<i>Charges à caractère général</i>	11 700,00 €	
<i>Charges de personnel CAMPING</i>	12 500,00 €	
<i>Amortissement</i>	5 300,00 €	
<i>Charges de personnel COMMUNE</i>	6 500,00 € (budget commune)	
RECETTES	45 000,00 € HT	
« Gain » pour 1 année	9 000,00 €	

Saison 2019

Une bonne saison liée aux festivités du 75^{ème}.

2 personnes responsables qui ont fait un excellent travail, apprécié des vacanciers et de nous-mêmes.

Une personne supplémentaire en août pour faire le ménage le midi, en semaine.

Malgré cela, des difficultés pour les responsables : travail intense et démotivation compte tenu des exigences et incivilités quelque fois des vacanciers

Beaucoup de travail pour nos agents communaux :

- tonte régulière des emplacements
- entretien des haies
- désherbage
- débouchages
- petits dépannages, etc.
- comptabilité, contrôle des régies, remises en trésorerie, assurer les commandes
- présence aux contrôles, audits, etc.

Arrivée de Monsieur Michel FUSEE à 20h45.

Nous ne captions que la clientèle de passage : beaucoup de vacanciers ne restent qu'une nuit ou deux.

Pour les contrôleurs et le Département, nous avons un joli camping, très agréable, avec de beaux emplacements par leur taille et les haies qui préservent leur intimité. Ce type de camping redevient attractif pour les vacanciers amateurs de nature, de calme.

Michèle TROUVAIN a donné sa décision de ne pas reconduire le contrat pour les prochaines saisons. Nous nous retrouvons donc chaque année en recherche de responsables avec peu ou pas d'offres tellement les horaires et les contraintes administratives sont lourds (obligation de 2 personnes pour respecter la législation du travail).

Le camping ne peut évoluer dans l'état actuel de gestion car nous ne pouvons ni ajouter d'autres créneaux horaires pour assurer une présence plus large, ni développer de nouveaux services rémunérateurs (problème de régie).

Evelyne VAUTIER a réuni la commission tourisme avant son départ en vacances pour faire ce bilan.

La place du camping est importante pour notre commune : arrivées de vacanciers qui découvrent notre commune, qui consomment également d'où un intérêt commercial.

Si l'on intégrait toutes les dépenses afférentes au camping, le résultat ne permettrait pas d'y faire des investissements et ne permettrait pas sa pérennité. Il est donc important de le conserver, avec la possibilité d'en confier la gérance à un privé.

Avantages d'une concession de service public :

- confier la gestion à un opérateur privé tout en gardant la propriété
- plus de personnel à rechercher chaque année
- faire évoluer le camping
- moins de travail pour tous nos agents
- nous gardons un droit de regard sur sa gestion

Un débat s'installe, notamment concernant la rédaction d'un cahier des charges cadrant cette éventuelle concession. La création d'une commission pour la rédaction de ce cahier est nécessaire.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIERES, à la majorité (7 voix pour, 4 abstentions), décide :

- **De préparer un cahier des charges pour la mise en concession de service public du camping municipal en 2020,**
- **La commission « cahier des charges » est constituée des membres de la commission « Camping » et de Jean-Louis MOUCHEL.**

4. Audit énergétique pour 2 logements communaux

Lors de la réunion du 30/08/2019, la réalisation d'un audit énergétique a été validée pour le logement de la caserne.

Une aide de l'ADEME est également possible à hauteur de 60 % pour minimum 2 bâtiments.

Le plan de financement pour 2 audits pourrait s'établir ainsi :

	Montant en € HT	%
ADEME	3 000,00	60%
SDEC	1 000,00	20%
Fonds propres	1 000,00	20%
TOTAL	5 000,00	100%

Ce financement permettrait d'effectuer 2 audits : logement de la caserne des pompiers et local loué au Docteur Varangot.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIERES, à l'unanimité, décide :

- **De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus,**
- **De réaliser un audit énergétique dans deux logements communaux,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces deux audits.**

5. Devis trottoirs

Des devis ont été demandés pour refaire les trottoirs :

de la rue Pierrot :

GRENTE : 24 542,40 € HT soit 29 450,88 € TTC

MARTRAGNY TP : 22 222,15 € HT soit 26 666,58 € TTC

et de la rue des Ecoles :

GRENTE : 4 891,50 € HT soit 5 869,80 € TTC

MARTRAGNY TP : 1 291,00 € HT soit 1 549,20 € TTC

3 051,50 € HT soit 3 661,80 € TTC

TOTAL GRENTE 29 433,90 € HT soit 35 320,68 € TTC

TOTAL MARTRAGNY TP 26 564,65 € HT soit 31 877,58 € TTC

Montant prévu au BP 2019 30 000,00 € TTC

Une discussion s'engage sur l'éclairage bleuté des passages piétons de nuit présent dans certaines villes. Des renseignements vont être sollicités auprès du SDEC Energie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De retenir les devis de l'entreprise MARTRAGNY TP pour un montant total de 26 564,65 € HT soit 31 877,58 € TTC,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer ces devis et tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.**

6. Devis matériel de l'atelier communal et feux tricolores de chantier

Des devis ont été demandés pour l'achat :

Tondeuse (cimetière) :

53 CM

BELLAMY :	640,83 € HT soit 769,00 € TTC
DISTRICO :	457,50 € HT soit 549,00 € TTC
LOCCAMAT :	349,17 € HT soit 419,00 € TTC
TRAVERS MOTOCULTURE	1165,83 € HT soit 1 399,00 € TTC
	1158,33 € HT soit 1 390,00 € TTC

ou 46 CM

BELLAMY :	433,33 € HT soit 520,00 € TTC
DISTRICO :	307,50 € HT soit 369,00 € TTC
LOCCAMAT :	525,00 € HT soit 630,00 € TTC
TRAVERS MOTOCULTURE	999,17 € HT soit 1 199,00 € TTC

Remorque plateau (PTAC 750 kg) :

BELLAMY :	1 230,00 € HT soit 1 460,00 € TTC
DISTRICO :	1 408,33 € HT soit 1 690,00 € TTC
LOCCAMAT :	1 603,17 € HT soit 1 923,80 € TTC
TRAVERS MOTOCULTURE	1 619,17 € HT soit 1 943,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De retenir le devis de l'entreprise TRAVERS MOTOCULTURE pour l'acquisition d'une tondeuse 53 cm pour un montant total de 1 165,83 € HT soit 1 399,00 € TTC,**
- **De retenir le devis de l'entreprise BELLAMY pour l'acquisition d'une remorque plateau pour un montant total de 1 230,00 € HT soit 1 460,00 € TTC,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer ces devis et tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.**

Nos agents communaux sont trop souvent mis en danger lors de leurs interventions d'entretien de la voirie. Des demandes de devis ont donc été faites pour l'acquisition de deux feux tricolores de chantier mobiles

LOCCAMAT

Feux tricolores batterie 3 504,30 € HT soit 4 205,16 € TTC

SIGNAUX GIROD

Feux tricolores solaires 4 699,36 € HT soit 5 639,23 € TTC

Feux tricolores batterie 3 696,52 € HT soit 4 435,82 € TTC

SIGNATURE

Feux tricolores solaires 4 611,34 € HT soit 5 533,61 € TTC

Feux tricolores batterie 3 400,74 € HT soit 4 080,89 € TTC

SIGNALS

Feux tricolores batterie 4 273,72 € HT soit 5 128,46 € TTC

Le tarif de location chez LOCCAMAT est de 43,01 € TTC / jour (assurance comprise)

L'installation de feux tricolores de chantier nécessite la mise en place de panneaux de signalisation. Les devis pour ces panneaux n'ont pas été demandés. Madame le Maire propose de reporter ce point à la prochaine réunion.

7. Devis conteneurs enterrés

Dans le cadre des travaux de réaménagement du bourg, le choix s'est porté sur l'installation de conteneurs enterrés (DCM 2019-21 prise lors de la réunion du 08/02/2019). COLLECTEA propose de participer au financement à hauteur de 5900 €.

Des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises :

ASTECH : plateforme acier galvanisé, arasante ou débordante, borne en acier galvanisé, conteneur acier galvanisé
16 650,00 € HT soit 19 980,00 € TTC
Option borne INOX + 795,00 € HT / borne soit 2 385,00 € HT
19 035,00 € HT soit 22 842,00 € TTC

COLLECTAL (entreprise proposée par COLLECTEA) : plateforme alu ou acier galvanisé, arasante ou débordante, borne inox peint (gris sombre), conteneur acier galvanisé
19 970,00 € HT soit 23 964,00 € TTC

TEMACO : plateforme tôle lamée, débordante, borne acier peint, conteneur acier galvanisé
19 000,00 € HT soit 22 800,00 € TTC
plateforme arasante, borne inox brossé, conteneur acier galvanisé

22 823,00 € HT soit 27 387,60 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De retenir le devis de l'entreprise COLLECTAL pour la fourniture et pose de 3 conteneurs enterrés pour un montant total de 19 970,00 € HT soit 23 964,00 € TTC,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer ces devis et tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux, ainsi que la future convention de financement avec COLLECTEA.**

8. Devis WIFI4EU

La commune a été retenue à l'appel à projets WIFI4EU (convention présentée lors de la réunion du 14/12/2018 – DCM 2018-155). Pour rappel, nous avons obtenu un coupon de 15 000,00 €, avec obligation de 10 points d'accès minimum.

Plusieurs devis ont été demandés pour installer le WIFI dans le bourg, au camping et au stade – Fourniture et installation du WIFI / Support et maintenance sur 3 ans :

INNOVASAS – 77610 MARLES-EN-BRIE – 12 points d'accès

19 370,40 € TTC (12 650,00 + 3 492,00 soit 16 142,00 € HT)

MCIM – 14230 LA CAMBE – 11 points d'accès

28 667,40 € TTC (23 889,50 € HT)

WICONNECT – 61000 ALENCON – Agence de CAEN – 13 points d'accès

20 930,40 € TTC (17 442,00 € HT)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (7 voix pour, 3 contre, 1 abstention), décide :

- **De retenir le devis de l'entreprise WICONNECT pour l'installation du WIFI dans le bourg, le camping et au stade municipal pour un montant total de 17 442,00 € HT soit 20 930,40 € TTC,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer ces devis et tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux, dans le cadre de la convention WIFI4EU.**

9. Signalisation rue du calvaire

Lors de la réunion du 30/08/2019 (DCM 2019-125), il a été décidé de contacter des entreprises pour obtenir des devis correspondants aux prescriptions de l'ARD afin de sécuriser la rue du calvaire. Une seule entreprise a répondu.

SIGNATURE 2 967,10 € HT soit 3 560,52 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (10 voix pour, 1 contre), décide :

- **De retenir le devis de l'entreprise SIGNATURE pour un montant total de 2 967,10 € HT soit 3 560,52 € TTC,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer ces devis et tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.**

10. Isigny Omaha Intercom : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Par courrier en date du 1er août 2019, la Présidente d'Isigny-Omaha Intercom a transmis le rapport établi par la C.L.E.C.T en date du 21 mai dernier.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (C.G.I), Isigny-Omaha Intercom verse aux communes membres une attribution de compensation visant à garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique.

La commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie courant 2019 pour évaluer le montant des charges résultants des transferts de compétences correspondants.

Le rapport 2019 présente les évaluations des charges transférées liées à la médiathèque du Molay-Littry, des points info-14 – Maison des services publics de Balleroy-sur-Drôme et de Trévières, des gymnases d'Isigny-sur-Mer et du Molay-Littry, et du Transport scolaire pour les périmètres qui n'étaient pas de compétences intercommunales au 31/12/2018.

En effet, l'article 1609 nonies C du C.G.I précise : « La C.L.E.C.T chargée d'évaluer les charges transférées remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission. Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Il demande de bien vouloir prendre connaissance du dossier joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT d'Isigny-Omaha Intercom.

11. Personnel communal : contrats

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de TREVIERES valide les contrats de recrutement de personnel ainsi qu'il suit :

1. Le contrat de travail de l'agent en charge de **l'entretien des bâtiments communaux** est arrivé à son terme le 30/09/2019. Nouveau contrat :

- du 07/10/2019 au 06/10/2020,
- à raison de 15 heures / semaine,
- rémunération basée sur l'indice IB 407 IM 367 (11,34 € bruts / heure)

- Autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'unanimité.
2. **Gestion des gîtes communaux** + création de régie pour les draps : prévoir un recrutement pour 1h/semaine :
- du 07/10/2019 au 06/10/2020,
 - à raison de 1 heure / semaine,
 - rémunération basée sur l'indice IB 348 IM 326 (10,07 € bruts / heure)
 - Créer la régie « location de linge et forfait ménage » conformément à la délibération 2018-84
 - Autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'unanimité
3. Le contrat de travail de l'agent en charge du **Festival de la Pomme** arrive à son terme le 24/11/2019. Proposition de renouvellement avec un poste dédié à la communication sur tous les événements communaux, aux relations avec les associations :
- du 25/11/2019 au 24/11/2020,
 - à raison de 17,5 heures / semaine,
 - rémunération basée sur l'indice IB 518 IM 445 (13,75 € bruts / heure),
 - Autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la majorité (8 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention)

4. Message de l'UFCV 27/09/19 - **contrat ADRIEN**

« La conférence des Financeurs nous a accordé une subvention de 25 000 € à la place des 38 220 € initialement demandés. Afin de ne pas augmenter la participation prévue par la mairie (9 407 €) j'ai pris le parti de positionner Adrien sur l'animation du Local Jeunes (avec son accord) à mi-temps, à compter du 1er octobre. Cette nouvelle organisation aura un impact différent sur l'action séniors en fonction de la période :

- Pendant les vacances scolaires, Adrien sera en animation Local Jeunes l'après-midi ce qui va nous obliger à positionner les ateliers séniors le matin uniquement
- Hors période de vacances scolaires, le seul impact portera sur les lundis. En effet, Adrien travaillant le samedi, nous serons dans l'obligation de le positionner en congés le lundi ce qui aura pour effet de déplacer le créneau de randonnée à un autre jour.

Il y a deux semaines, j'ai présenté notre projet devant les financeurs de la Conférence des Financeurs (CARSAT, CD, MSA...), et je leur ai fait part de notre volonté d'évoluer vers un Espace de Vie Sociale. Dans ce cadre, ils m'ont encouragé à redéposer une demande de subvention afin de faire la transition entre les dispositifs.

Fort de ces informations, je vous propose, de refaire un contrat à Adrien à mi-temps sur les séniors jusqu'en mai 2020, date de réponse de la conférence des financeurs :

- Si la réponse est négative, et si vous acceptez de reconduire votre subvention, elle couvrira les premiers mois de contrat d'Adrien et nous pourrions aviser de la suite à donner.
- Si la réponse est positive nous aurons alors assez de financement pour finir l'année 2020. L'intérêt de refaire une demande avec Adrien à mi-temps est de diminuer la somme demandée et ainsi augmenter nos chances de financement. »

« Concernant l'Espace de Vie Sociale :

J'ai rencontré Mme Alix de la CAF mercredi matin. Bien que les moyens de la CAF soient limités en terme de développement et sans assurer un financement certain, elle nous encourage à lancer la démarche au regard des travaux récents de la CTG, en pointant deux vigilances :

- L'EVS devra s'orienter vers tous les publics, et pas seulement le public séniors. Il faudra donc proposer un projet qui dynamise la vie sociale du territoire à tout âge.
- L'EVS n'est pas un espace de consommation d'activité, mais bien un espace de participation citoyenne, ainsi les habitants devront être associés au projet et au fonctionnement.

Au regard de ces informations, je vous propose de travailler sur un pré-projet, de vous l'adresser et de l'adresser à Mme Alix pour validation. Une fois en possession de ce pré-projet, Mme Alix veut bien nous accompagner rencontrer Mme Boissel pour appuyer le projet dans le but d'obtenir un accord de principe sur la participation au financement de l'EVS puisque de compétence intercommunale. Une fois que nous aurons l'accord de la CDC, nous travaillerons à la réalisation du projet final qui passera par :

- La réalisation d'un diagnostic partagé,
- La mise en lumière des besoins du territoire,
- L'écriture des objectifs et des actions mises en place pour y répondre.

Une fois l'ensemble du document rédigé, il devra passer au Conseil d'Administration pour espérer bénéficier d'un financement d'un montant maximum d'environ 22 000€ par an.

Le temps de la réalisation de l'ensemble de ces étapes est d'une durée moyenne d'un an. Nous pouvons donc raisonnablement nous projeter sur une mise en œuvre du projet en janvier 2021. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 9 407 € à l'UFCV pour participer au financement du poste d'Adrien VARIGNON en 2020.

12. Appel à projets « Pierres et Lumières »

Pierres en Lumières est une manifestation basée sur le volontariat des organisateurs et la gratuité des rendez-vous. Cet événement se déroule dans les cinq départements normands et vise à mettre en lumière, le temps d'une soirée, le patrimoine de proximité de façon matérielle (bougies, spots, lanternes, mapping, son et lumière, feu d'artifice...) et/ou immatérielle (concerts, spectacles, escape game, enquêtes, jeu de piste, soirée lecture...) afin de le révéler aux habitants et aux visiteurs sous un angle différent. Ancré depuis huit ans dans le Calvados, le Département souhaite aujourd'hui le faire évoluer en apportant un soutien financier aux porteurs de projets qui répondraient à la thématique "Patrimoine 2020, Patrimoine 2.0".

Par cet appel à projets (réponse avant le 03/01/2020), le Département souhaite créer le dialogue entre l'ancien et le neuf, entre le patrimoine et l'art contemporain, entre les aînés et les jeunes, entre les savoir-faire traditionnels et les techniques nouvelles, entre la valorisation classique et des propositions à la pointe de l'innovation : subvention maximale possible de 10 000 € (80 % de la dépense)

L'ADTLB est prête à nous accompagner pour sa mise en place à Trévières, le 16/05/2020, dans le bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à répondre à l'appel à projet « Pierres en lumière » 2020 du Conseil Départemental.

13. Station-service : appel d'offres « fourniture de carburants »

L'accord cadre pour la fourniture de carburant de la station-service arrive à échéance en décembre 2019.

Il convient de procéder à un nouvel appel d'offres :

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES

Accord-cadre à bons de commande suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert
pris en application des articles R.2161-2 à R.2161-5 et R.2162-5 à R.2162-6
du Code de la Commande Publique

La CAO (Commission d'Appel d'Offres) sera réunie pour étudier les offres reçues avant présentation en conseil municipal (date limite de remise des offres : 20/11/2019 à 12h00)

Pour rappel, elle est constituée de Madame DUFOUR, Madame VAUTIER, Monsieur FUSEE, Madame DUSSERT-SARTHE pour les membres titulaires. En cas d'absence de l'un des titulaires, les membres suppléants sont Messieurs MOUCHEL et BERTAUX.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à lancer l'appel d'offres pour la fourniture de carburants pour la station-service 24/24.

14. Station-service : décision modificative

La subvention du SDEC Energie obtenue pour le financement de la ZOE n'a pas été imputée sur le bon article.

Il convient de prendre une décision modificative pour changer l'imputation :

Chapitre Articles	Désignation	Augmentation sur crédits ouverts DEPENSES	Augmentation sur crédits ouverts RECETTES
Investissement Dépenses Chapitre 13 - Article 1311	Subvention d'équipement transférable - Etat	2 000,00 €	
Investissement Recettes Chapitre 13 - Article 1321	Subvention d'équipement non transférable - Etat		2 000,00 €
		+ 2 000,00 €	+ 2 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative telle que décrite ci-dessus sur le budget de la station-service.

15. SDEC Energie : RODP 2019

Le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie, tels que le SIGAZ (Syndicat Intercommunal du Gaz du Calvados) auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières décide à l'unanimité :

- **De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution du gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;**
- **Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323 ;**

- **Que la redevance due au titre de 2019 soit fixée à 241 €**

16. Point sur les travaux : aménagement du bourg et halle multiservices

Aménagement du bourg : réseau eaux pluviales en cours (2 jours d'avance sur le planning). En cas de problèmes, les habitants sont invités à se mettre directement en relation avec leur assurance et l'entreprise en charge des travaux. Ces travaux de réseaux doivent se terminer à la mi-novembre.

Halle : la charpente devrait être posée semaine 43 (vers le 20 octobre). Les 1^{ères} situations de travaux devraient arriver en mairie.

Fibre : les travaux sont en cours – l'adressage doit être effectué pour que les habitants puissent faire leur demande auprès des opérateurs. **Le petit chemin en face chez Monsieur Rauline pourrait être nommé « chemin de la fontaine » (accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal de Trévières).**

17. Point sur les équipements sportifs

Aire multi sports : skate, city stade, aire de fitness, etc.

Le dépôt d'une demande d'aide a été fait auprès du Leader.

Nous avons répondu à un appel à projet CNDS (Soutien aux acteurs socio-sportifs).

Une réunion a été organisée mardi 1er octobre, en présence des animateurs de l'UFCV et local ados, de la principale du collège, d'associations :

- souhait de créer un groupe de jeunes pour réfléchir à ce qu'ils désirent
- les professeurs d'EPS et AS seront concertés
- un mur d'expression est souhaité

Pour le city stade : mettre en avant le sport féminin, il pourrait également servir de plateau pour le foot (foot 5) à condition qu'il ait une longueur entre 30 et 35m, une largeur de 18 à 20m et soit en gazon synthétique. Il pourrait être subventionné par la FFA à hauteur de 50% avec un maximum de 30 000 euros.

Nous devons travailler également sur l'éco-citoyenneté.

Nous avons rencontré un jeune enseignant les pratiques du skate, il nous a donné quelques recommandations et étant concepteur lui-même, il pourrait répondre à l'appel d'offres.

Une réunion est prévue mardi 12 novembre afin de recueillir les réflexions et vœux des jeunes et associations.

Terrains de tennis

Avec les responsables du club, Madame le Maire a rencontré la fédération française de tennis : ils soutiennent administrativement et financièrement le projet de rénovation d'un terrain et la construction d'un neuf.

Ils ont fourni une liste d'entreprises agréées Quali Sport et Plan Qualité Tennis afin de leur demander des devis et ont également donné un cahier des charges. Ils nous assisteront dans le suivi des travaux mais le concours d'un architecte est nécessaire.

Ils peuvent participer au financement à hauteur de 20%.

Alain BERTAUX suggère de déplacer les terrains de tennis auprès du gymnase intercommunal mais le terrain n'est pas communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à consulter les entreprises pour obtenir des devis et à déposer des demandes de subventions ainsi que les autorisations d'urbanisme.

Terrain de pétanque

Le SDEC nous a remis une étude sur la couverture d'un abri en panneaux photovoltaïques : visionnage de l'étude au cours de la réunion. Nous devons établir une estimation de la charpente.

Terrain de foot

Avec les dirigeants du Club, Madame le Maire a rencontré le Président du district du Calvados de football.

Il soutiendra notre projet. Nous sommes dans l'attente du prix de la création d'un terrain, de vestiaires, etc. qu'il doit nous fournir.

Le concours d'un architecte sera nécessaire.

Les subventions peuvent varier suivant les investissements et tout est subventionnable (terrain, vestiaires, buts, parkings).

Pas de taux de subvention précis : tout dépend de l'enveloppe attribuée au district et des projets.

Le terrain reste à déterminer : lieu et faisabilité.

18. Questions diverses

- Délégations exercées :

- CAP KDO : 3 200 bracelets papier pour Festival de la Pomme : 224,00 € HT soit 268,80 € TTC
- MADIC : réparation de la trappe des jauges : 890,00 € HT soit 1 068,00 € TTC

- Mutuelle : nombreux démarchages en mairie pour proposer une offre collective. Il est proposé d'attendre que des habitants en fassent éventuellement la demande pour réfléchir à cette éventualité.
- Bottes de paille pour le Festival de la Pomme ?
- **Déplacement du pressoir dans le cadre de l'aménagement du bourg : résidence Madelaine SIMON à la majorité (8 voix pour, 3 voix contre)**
- Courrier aux locataires : un courrier a été envoyé à chaque locataire de logements communaux équipé d'un chauffage par la mairie pour interdire l'usage des ZIBRO.
- Réunion à la Sous-Préfecture pour la rénovation de la salle culturelle / salle des fêtes : la communauté de communes doit élaborer un projet culturel
- Belvédère : le belvédère est terminé et pourra être inauguré quand les arbres seront coupés.
- Alain BERTAUX : où est mis le caillou d'encaissement retiré au niveau de la Halle ? il pourrait être utilisé dans les chemins communaux. Un point va être refait sur les chemins nécessitant du caillou.

Quelques dates

- Dimanche 06/10/19 : repas des aînés (inscriptions closes)
- Mardi 08/10/19 – 14h-19h : fête de l'énergie à la salle des fêtes
- Jeudi 24/10/19 – 10h00 : visite de Madame la Sous-Préfète
- 26 et 27/10/2019 : Festival de la Pomme

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50

Les prochaines réunions du conseil municipal sont fixées au jeudi 31/10/2019 à 20h30

Et au vendredi 29/11/2019 à 20h30

Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance :

129. Festival de la pomme : avancement de l'organisation et devis
130. Camping Municipal
131. Audit énergétique pour 2 logements communaux
132. Devis trottoirs
133. Devis matériel de l'atelier communal et feux tricolores de chantier
134. Devis conteneurs enterrés
135. Devis WIFI4EU
136. Signalisation rue du calvaire
137. Isigny Omaha Intercom : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
138. Personnel communal : contrats
139. Appel à projets « Pierres et Lumières »
140. Station-service : appel d'offres « fourniture de carburants »
141. Station-service : décision modificative
142. SDEC Energie : RODP 2019
143. Dénomination du chemin en face la propriété de Monsieur Rauline à Dungy
144. Demande de devis pour les terrains de tennis
145. Déplacement du pressoir de la Place de la Halle

Signature des membres présents ayant pris part à ces délibérations :

Mireille DUFOR Maire	Evelyne VAUTIER 1 ^{er} adjoint	Michel FUSEE 2 ^{ème} adjoint	Françoise DUSSET- SARTHE 3 ^{ème} adjoint	Jean-Louis MOUCHEL Conseiller municipal
Françoise SEVESTRE Conseillère municipale ABSENTE	Alain BERTAUX Conseiller municipal	François BLET Conseiller municipal	Aurélié HAUTEMANIERE Conseillère municipale	Christophe LERILLE Conseiller municipal
Fabrice MIQUELOT Conseiller Municipal	Sandra LENAULT Conseillère Municipale	Erick JEANNE Conseiller Municipal		